

LE GUIDE DE L'ELU(E) DU SMD3



La redevance incitative et ses perspectives



Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) est une collectivité territoriale qui assure la collecte, le transport et le traitement des déchets en Dordogne.

Contact : **09 71 00 84 24** (appel non surtaxé) / service.usagers@smd3.fr

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30

Accueil physique au siège du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf le vendredi à 16h00.

Sommaire

1. Le Guide de l'élu(e)
2. Sommaire
3. Pourquoi instaurer la Redevance Incitative
4. L'effet Redevance Incitative
5. Périmètre Redevance Incitative
6. Tonnage des sacs noirs partant à l'enfouissement
7. Tonnage des emballages et papiers
8. Sacs noirs d'un Périgourdin en 2023
9. Nombres de bornes en Dordogne
10. Les biodéchets en Dordogne
11. La proximité avec les usagers
12. Impacts des incivilités
13. Des dégradations qui coûtent
14. Lavage et nettoyage des bornes
15. Pour une amélioration de la qualité du tri
16. Chiffres clés du tri entre 2021 et 2023
17. Service verbalisation
18. Agressions verbales et physiques
19. Et si nous n'avions pas mis en place la RI ?
- 20 à 29. Grilles tarifaires 2024
30. Résultats du tri des déchets en Nouvelle-Aquitaine
31. Certifications Iso 14 001 et Iso 90011

Pourquoi instaurer la redevance incitative ?

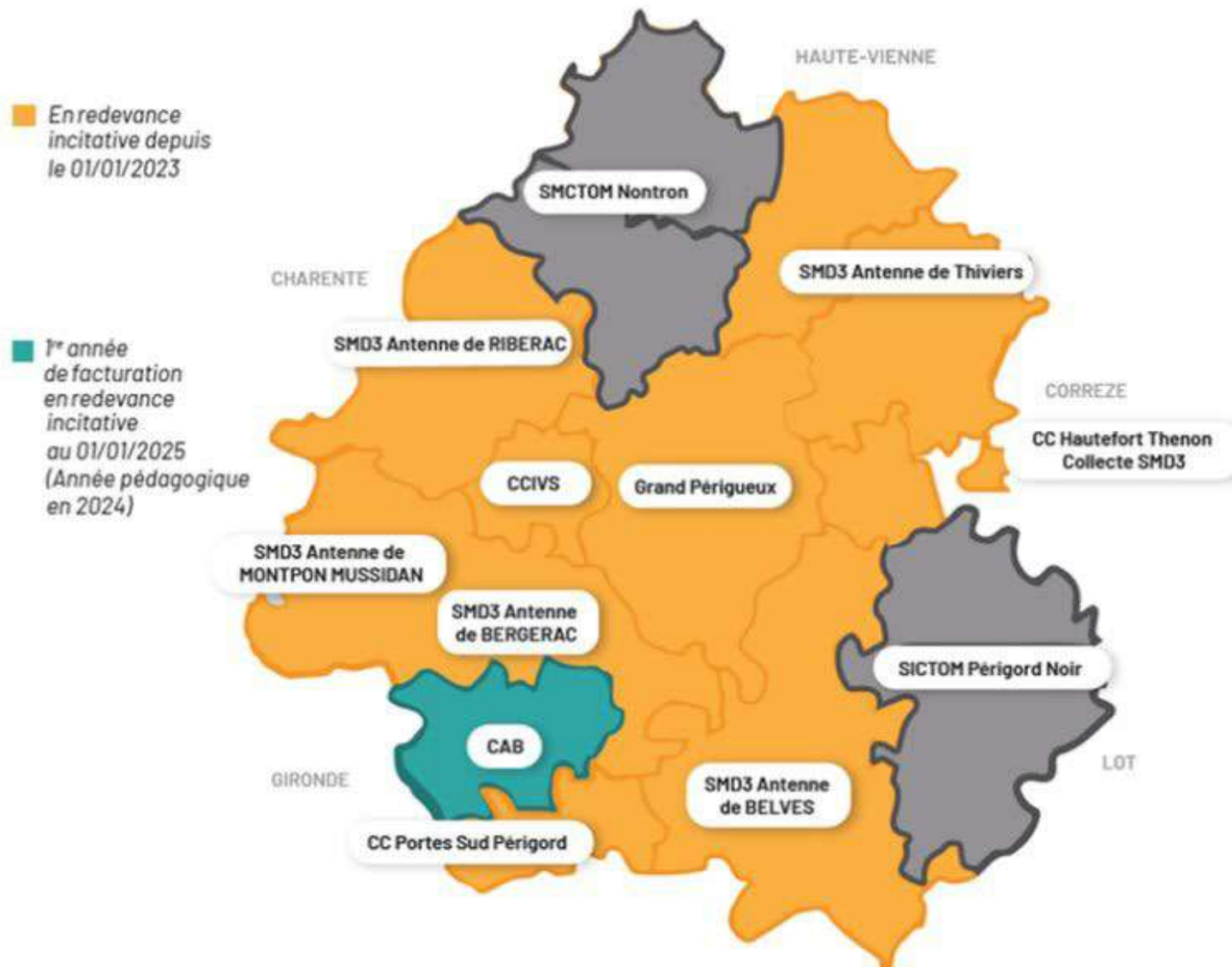
La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi « d'action et de mobilisation » qui engage le pays tout entier : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. L'un des objectifs de cette loi, qui nous mobilise entièrement depuis plusieurs années, est de diminuer de 50 % le volume de déchets envoyé à l'enfouissement à horizon 2025.

Il est temps de changer nos habitudes

Les déchets peuvent avoir des impacts sur la santé humaine et sur l'environnement s'ils ne sont pas correctement gérés. Collecter, trier, réduire, recycler et valoriser ses déchets est devenu une priorité et la responsabilité est collective.

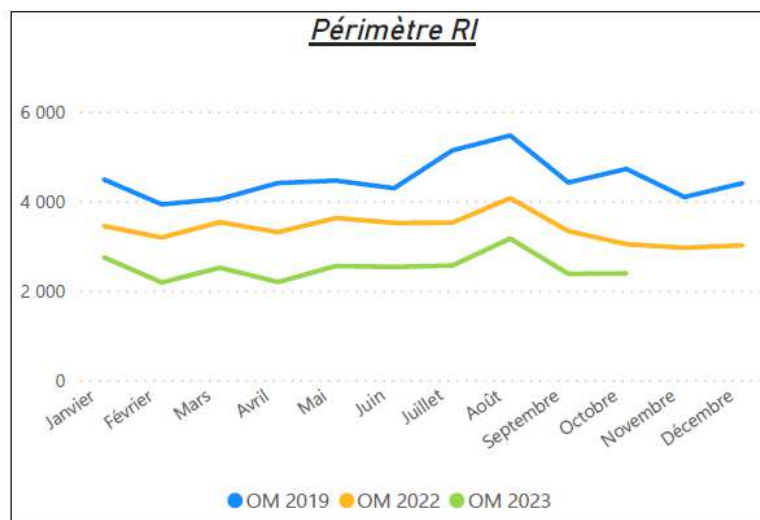
L'effet Redevance Incitative sur la production des déchets en Dordogne

Rappel du périmètre redevance incitative



Le tonnage des sacs noirs partant à l'enfouissement est en forte diminution

Sac noir (Ordures ménagères)



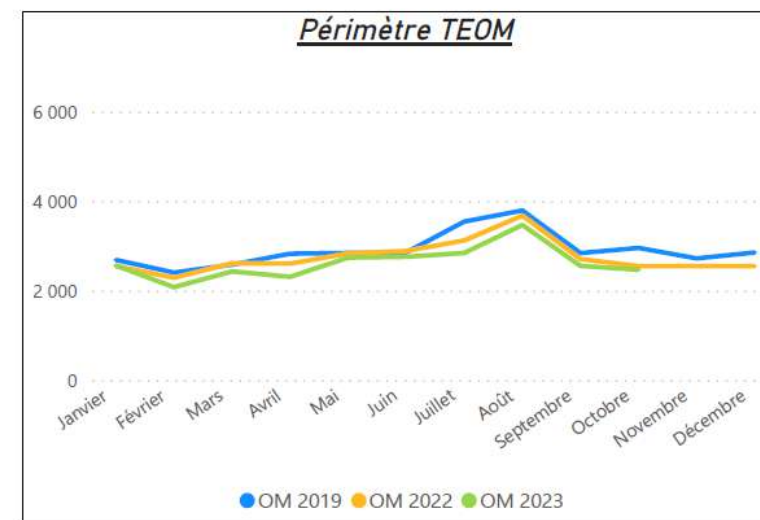
Variation entre 2019 et 2023

-44,41%

Variation entre 2022 et 2023

-27,06%

Evolution des tonnages collectés (en tonnes)



Variation entre 2019 et 2023

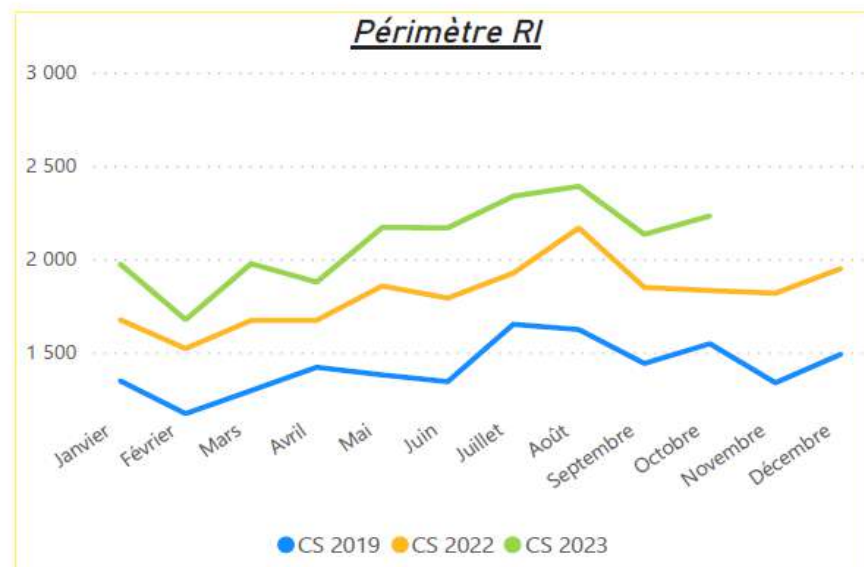
-10,63%

Variation entre 2022 et 2023

-5,81%

Augmentation du tonnage des emballages et papiers

Emballage et papiers



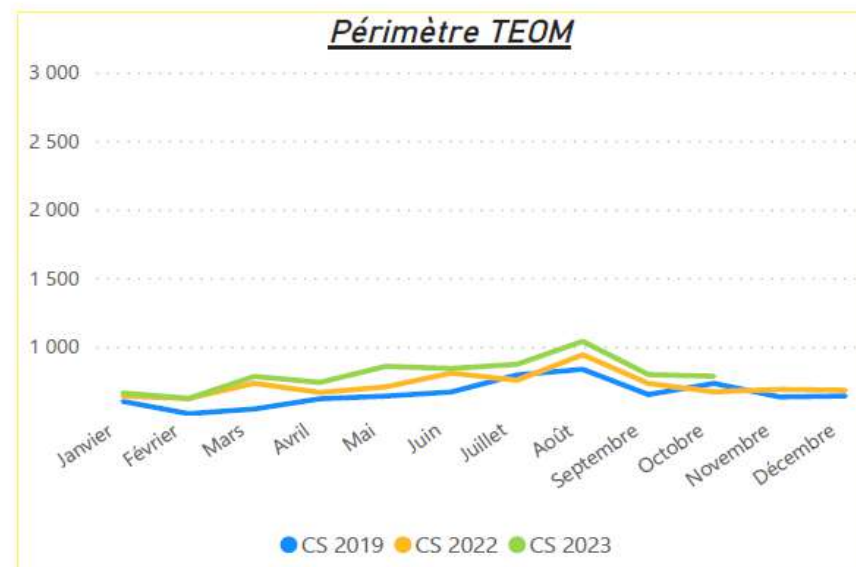
Variation entre 2019 et 2023

+ 47,14%

Variation entre 2022 et 2023

+ 16,53%

Evolution des tonnages collectés (en tonnes)



Variation entre 2019 et 2023

+ 21,21%

Variation entre 2022 et 2023

+ 9,96%

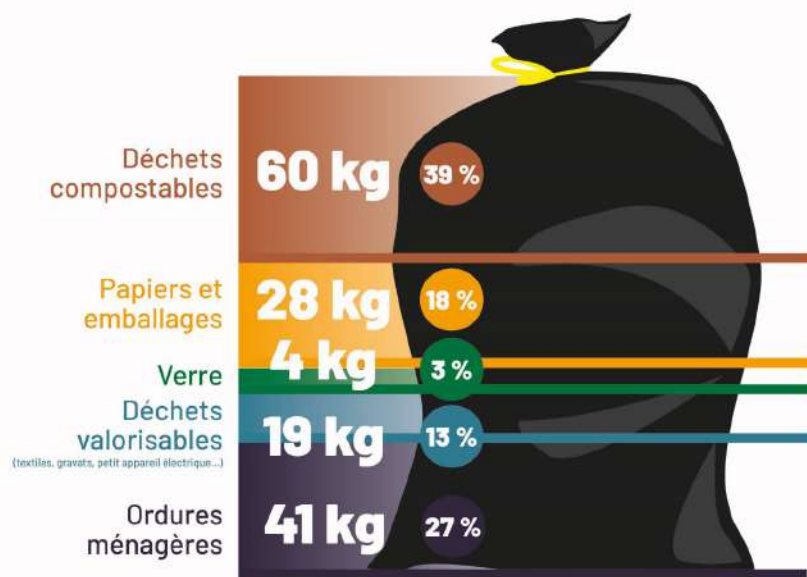
Sac noir d'un Périgourdin en 2023

Secteur en Redevance Incitative

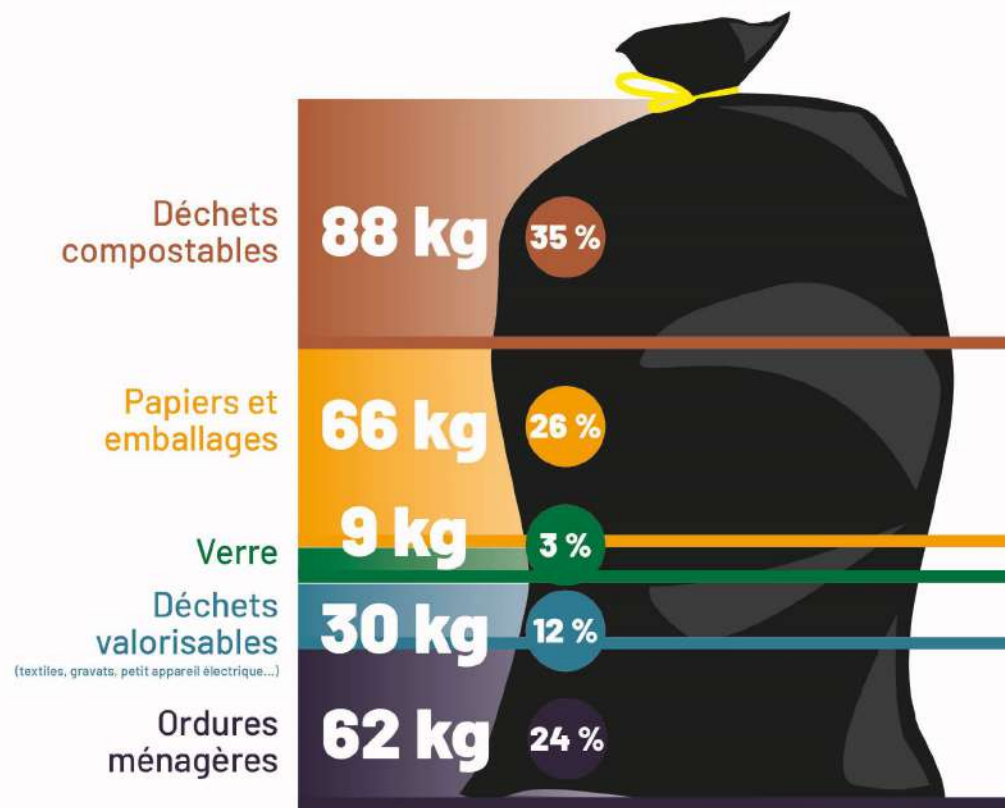
Secteur en TEOM*

*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**103 kg en moins
par habitant en 2023 !**



Total : 152 kg / an / hab



Total : 255 kg / an / hab

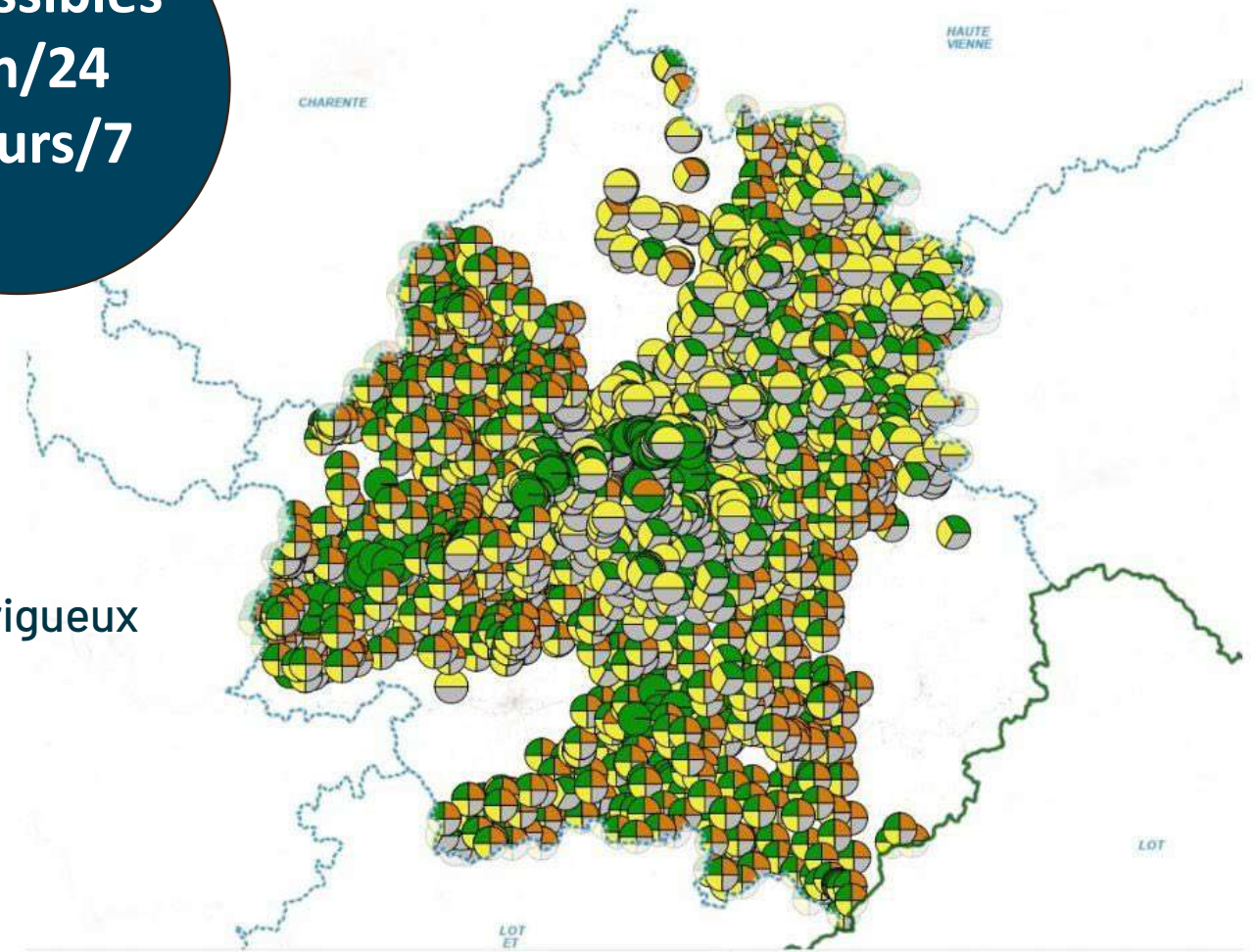
2570 stations de collecte

Accessibles
24h/24
7 jours/7

- Soit 9 292 bornes dont
- 3269 bornes pour les emballages et papiers
- 2808 bornes à ordures ménagères
- 2043 bornes à Verre
- 1142 bornes à carton
- 30 bornes biodéchets
- Dont 43 avec tambours 30 litres en centre-ville de Périgueux



Station 4 flux : ordures ménagères + emballages +
verre + biodéchets



Les biodéchets en Dordogne

Collecte des biodéchets à Périgueux

- 33 bornes biodéchets sont en fonctionnement à Périgueux à proximité des habitats collectifs et dans le centre historique
- 10 bornes supplémentaires en prévision



Installation des composteurs collectifs en Dordogne depuis 2021

- 449 composteurs collectifs installés
- 102 projets en cours

Distribution de composteurs individuels depuis 2011

- 29 980 composteurs individuels



Composteur collectif à Cherval en Dordogne

La proximité avec les usagers en 2023

Les chiffres clés

Usagers enregistrés

Particuliers **134 839**

Professionnels **6 865**

Estimation du
nombre de foyers
non enregistrés

15 449

Soit environ 3,8 millions d'€

Le lien avec les usagers

- Appels pris 91 163
- Courriers traités 30 804
- Mails traités 76 154
- Permanences au siège 1658

La facturation

- Nombre de factures de redevance incitative envoyées 178 115
- Taux de recouvrement : 84 %
- Nombre d'usagers ayant demandé le prélèvement automatique SEPA 40 000



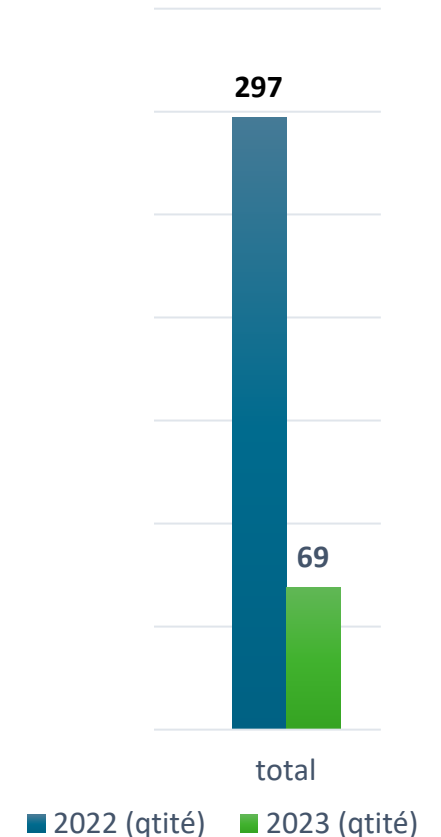
Impacts des incivilités

Les incivilités, les dépôts en pieds de bornes et les dégradations de matériel

Des dégradations qui coûtent

- Interventions des équipes techniques du SMD3 pour changer le matériel : ce sont les agents qui effectuent ces travaux
- Prix d'une borne : 4 000 euros ttc
- Fourniture et installation unitaire du contrôle d'accès : 1 365 euros ttc

Nombre de contrôles d'accès changés après vandalisme



Le lavage et le nettoyage : deux choses différentes

● Le lavage :

Lavage et parfumage intérieur et extérieur au karcher des stations :
30 PAV lavés par jour

● Le nettoyage :

Vérification du fonctionnement du matériel et débarrassage des dépôts autour des bornes de 40 PAV par jour

Les équipes et le matériel

- 33 agents sont dédiés à la propreté (pour le nettoyage des bornes)
- 29 véhicules dédiés au lavage et à la propreté des bornes (ramassage des dépôts en pieds de bornes et lavage extérieur)
- 9 véhicules sont équipés de karcher



Des badges « dépôts sauvages »
sont confiés à toutes les
communes pour lutter contre les
dépôts en pieds de borne.

Pour une amélioration de la qualité du tri

L'erreur de tri: qu'est-ce que c'est ? Ce qui ne devrait pas arriver en centre de tri.

1/3 méconnaissance du tri

Exemple : textiles, chaussures, bidons, oreillers, petits électroménagers...

1/3 Refus techniques

Déchets d'emballages et papiers appelés au bac jaune pour lesquels il n'y a pas de recyclage possible aujourd'hui

Exemple : paquet de chips, capsules de café...

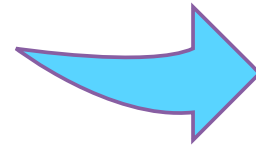
1/3 Refus intentionnels

Déchets non appelés au bac jaune mais arrivant au centre de tri

Exemple : ordures ménagères, moteur scooter, textiles, animaux vivants et morts...

Les conséquences

- Des coûts de traitements supplémentaires importants
- Des dégradations du matériel de tri
- Des arrêts techniques de machines
- Une usure prématurée des machines
- Des impacts sur la santé physique et psychologique des agents

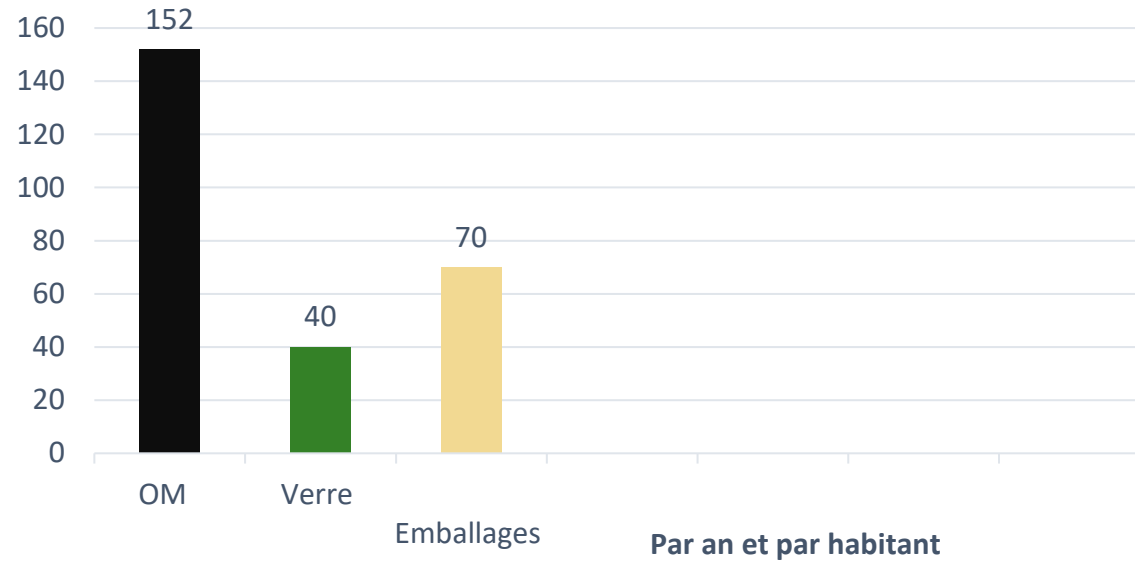


Les actions de proximité

- Différents vecteurs de communication, flyers, site internet, réseaux sociaux...
- Camion Zéro déchet
- Visite des installations
- Extension des consignes de tri au national (plus de visibilité pour nous)
- En Dordogne depuis 2012

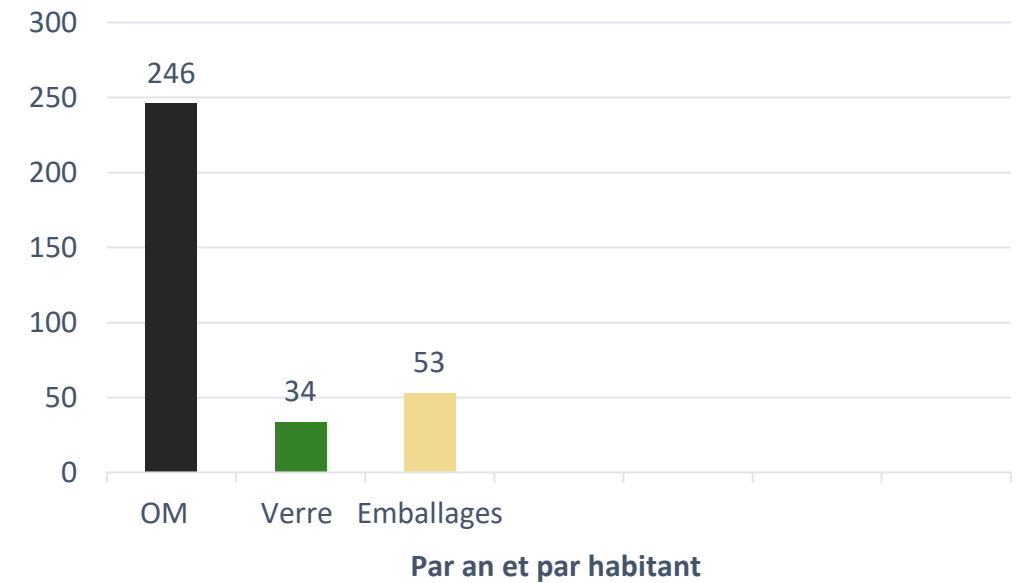
Chiffres clés du tri entre *2021 et *2023

Chiffre du tri en périmètre RI en 2023

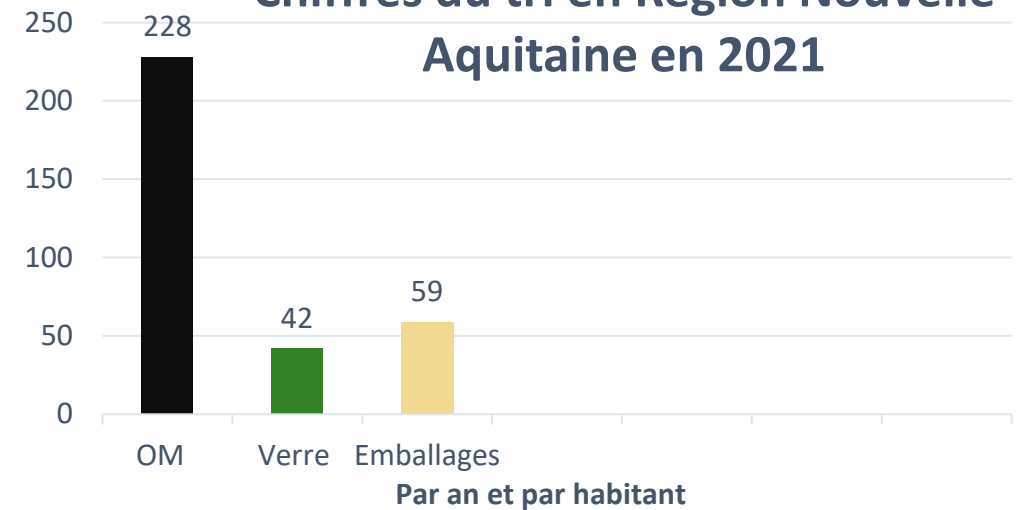


*2021 : chiffres ADEME
*2023 : sources SMD3

Chiffres du tri au national en 2021



Chiffres du tri en Région Nouvelle Aquitaine en 2021



Mise en place d'un service verbalisation depuis janvier 2023

- Equipe composée de 4 agents assermentés.
- 740 amendes ont été établies à ce jour

Type d'infractions	Coût pour les contrevenants amende forfaitaire de 35€ non intégrée
Dépôt d'ordure ménagères, d'emballages, de papier, de cartons ou de verre en pied de bornes ou sur les bornes de point d'apport volontaires.	122 €
Dépôt de tout autre déchets (encombrants, déchets verts, bois, électroménagers, matériaux, ferraille, gravats, autres...) en pied de bornes.	150 €
Dépôt de déchets non autorisés par le règlement de collecte dans une borne ou dans un bac de recyclables de ces derniers.	150 €
Dépôt de sacs non logotés SMD3 dans les bacs de regroupement réservés aux déchets ultimes.	86 €

SMD3

Bravo Grégoire
LE SAC NOIR,
C'EST PAS
SUR LE TROTTOIR !

SINON C'EST
157€ D'AMENDE

EN SAVOIR PLUS :
WWW.SMD3.FR

Soutenu par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SMD3
Syndicat Intercommunal
des Déchets de la Dordogne

De nombreux agents du SMD3, ainsi que les élus ont été et sont encore trop souvent victimes d'agressions physiques ou verbales.

Ces agressions peuvent entraîner des Interruptions temporaires de travail (ITT).

Agressions verbales et physiques des agents du SMD3



Le dépôt de plainte est systématique

Et si nous n'avions pas mis en place la redevance incitative et changé le mode de collecte ?

Et si nous n'avions rien fait ?

La fiscalité aurait connu une hausse sans précédent !

Pour éviter cette hausse prévisible et inévitable due à l'augmentation constante de la TGAP (taxe Générale sur les activités polluantes) à laquelle sont soumises toutes les collectivités, dès 2018, les services du SMD3 avaient fait des études, des prévisions.

Si la redevance incitative et le changement de mode de collecte n'avaient pas été mis en place, nous pouvons dire qu'à quantités égales (en 2018) d'ordures ménagères soit 93 690 tonnes, cela nous aurait coûté en 2023 :

► 14,2 millions € dont 1,2 millions de TGAP, en plus des autres augmentations liées à l'inflation généralisée (hausse exponentielle des carburants, de l'électricité, du coût des matériaux...) depuis 2022.

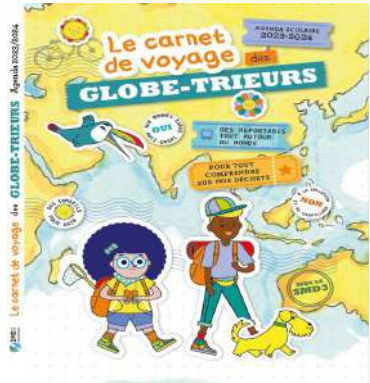
Nous n'aurions eu aucun levier à mettre en place pour agir sur une baisse des tonnages absolument indispensable.
Ce surcoût est aujourd'hui évité grâce à la baisse des tonnages d'ordures ménagères, et les recyclables sont mieux triés.

Grilles tarifaires 2024

PAIEMENT en 3 FOIS POUR LES PARTICULIERS

- Possibilité pour l'année de régler la facture en 3 prélèvements
- Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, rapprochez-vous du Service Usagers du SMD3 (coordonnées en couverture du guide), qui assurera la transmission d'informations auprès du Trésor Public.

La grille tarifaire de la RI 2024 finance l'ensemble des services du SMD3



L'Agenda Scolaire distribué à 12 000 écoliers du département



Les animateurs du tri du SMD3 répondent aux questions des usagers avec le Camion Zéro déchet



Le SMD3 accompagne les communes qui installent des composteurs collectifs



Le SMD3 anime des ateliers de compostage et distribue des composteurs individuels.



Bornes tout flux à Campsegret.



Déposer ses déchets valorisables en déchèterie.



Tous les ans deux campagnes départementales de broyage ont lieu dans les déchèteries participantes.



Chaque mois, des visites de nos installations sont organisées.



Casier d'enfouissement à l'*ISDND de Saint Laurent des Hommes.
*Installation de stockage de déchets non dangereux

Foyers collectés en points d'apport volontaire publics

Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et plus
Nombre d'ouvertures forfaitaires d'une trappe de 60 l (*) (par an)	16	26	34	40	44	48	52
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26	26	26	26	26	26	26
Abonnement annuel (en euros)	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €
Forfait d'ouvertures annuelles (en euros)	89,28 €	145,08 €	189,72 €	223,20 €	245,52 €	267,84 €	290,16 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, prix en euros)	203,19 €	258,99 €	303,63 €	337,11 €	359,43 €	381,75 €	404,07 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,58 €	5,58 €	5,58 €	5,58 €	5,58 €	5,58 €	5,58 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55

*Nota : seule une demi- ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l. En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,79 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,70 €.



Foyers collectés en bacs en service de porte à porte

Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et plus
Taille standard du bac (*) (en litres)	120	120	120	120	120	120	120
Nombre de levées forfaitaires (par an)	8	13	17	20	22	24	26
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26	26	26	26	26	26	26
Abonnement annuel (en euros)	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €
Forfait de levées annuelles (en euros)	170,56 €	248,68 €	311,17 €	358,04 €	389,29 €	420,54 €	451,79 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées, prix en euros)	284,47 €	362,59 €	425,08 €	471,95 €	503,20 €	534,45 €	565,70 €
Prix de la levée supplémentaire pour un bac de 120 l (en euros)	11,16 €	11,16 €	11,16 €	11,16 €	11,16 €	11,16 €	11,16 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55



Les foyers collectés en porte à porte peuvent accéder aux bornes d'apport volontaire avec le badge qui leur a été remis pour accéder également en déchèterie. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif des ouvertures supplémentaires applicables aux foyers collectés en point d'apport volontaire. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait de levées.

Résidences constituées en habitat vertical ou pavillonnaire collectées en bacs

Nombre de litrage forfaitaire par an (*)	1 560
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26
Abonnement (en euros)	113,91 €
Forfait de litrage annuel (en euros)	248,68 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de litrage en euros)	362,59 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55 €

**Nota : Au-delà de ce forfait annuel de 1560 litres par logement, il sera facturé le prix des litrages supplémentaires au tarif de 0,093€ par litre.*

Dans ce cadre, la part fixe annuelle facturée aux résidences constituées en habitat vertical ou pavillonnaire correspond au nombre de logements de la résidence x 362,59 €.

Les logements collectés en porte à porte peuvent accéder aux bornes d'apport volontaire avec le badge qui leur a été remis pour accéder également en déchèterie. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif des ouvertures supplémentaires applicables aux foyers collectés en point d'apport volontaire. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait de litrage.



Résidences secondaires collectées en points d'apport volontaire publics

Nombre d'ouvertures forfaitaires annuelles d'une trappe de 60 l (*)	24
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26
Abonnement (en euros)	113,91 €
Forfait d'ouvertures annuel (en euros)	133,92 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, en euros)	247,83 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,58 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55 €



**Nota : seule une demi- ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,79 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,70 €.*

Résidences secondaires collectées en bacs en porte à porte

Taille standard du bac (*) (en litres)	120
Nombre de levées forfaitaires (par an)	12
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26
Abonnement (en euros)	113,91 €
Forfait de levées annuel (en euros)	237,52 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées en euros)	351,43 €
Prix de la levée supplémentaire pour un bac de 120 l (*) (en euros)	11,16 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55 €



Les résidences secondaires collectées en porte à porte peuvent accéder aux bornes d'apport volontaire avec le badge qui leur a été remis pour accéder également en déchèterie. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif des ouvertures supplémentaires applicables aux foyers collectés en point d'apport volontaire. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait de levées.

Professionnels, administrations et associations collectés en points d'apport volontaire publics

Nombre d'ouvertures forfaitaires annuelles d'une trappe de 60 litres (*)	16
Abonnement annuel (**) (en euros)	85,69 €
Forfait d'ouvertures annuelles (en euros)	89,35 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, en euros)	175,04 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres (*) (en euros)	5,58 €



**Nota : seule une demi- ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l. En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,79 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,70 €.*

*** Nota : en cas de pluralité de points de production sur la même commune, facturation d'un seul abonnement et d'un seul forfait, sinon, facturation d'un abonnement et d'un forfait par point de production*

Professionnels, administrations et associations collectés en porte à porte

Taille du bac au choix (en litres)	120	240	360	660	750
Nombre de levées forfaitaires annuelles	8	8	8	8	8
Abonnement (en euros) (*)	85,69 €	85,69 €	85,69 €	85,69 €	85,69 €
Forfait de levées annuelles (en euros) (**)	161,46 €	322,93 €	484,39 €	888,05 €	1009,14 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées, en euros)	247,15 €	408,62 €	570,08 €	973,74 €	1 094,83 €
Prix de la levée supplémentaire (en euros)	11,16 €	22,32 €	33,48 €	61,38 €	69,75 €



* Nota : En cas de pluralité de points de production sur la même commune, facturation d'un seul abonnement et d'un seul forfait.

**Nota : En cas de pluralité de taille de bacs, le forfait retenu sera celui correspond à la plus grande contenance.

Les professionnels, administrations et associations peuvent utiliser les déchèteries pour leurs autres déchets au tarif en vigueur suivant les filières concernées. Ces tarifs font l'objet d'une délibération distincte « tarification unique applicable aux professionnels, administrations, associations, entités publiques non adhérentes et particuliers ».

Accès en déchèterie

Professionnels, administrations et associations redevables de la RI

Catégorie de déchets	Tarif HT
Déchets verts	8,86 €HT/m3
Inertes*	8,80 €HT/m3
Bois*	11,11 €HT/m3
Tout-venant	37,70 €HT/m3
Sac de PSE	7,70 €HT/m3
Déchets diffus spéciaux*	0,87 €HT/kg
Métaux et cartons	Gratuit

La facturation est directement proportionnelle aux quantités de déchets déposées en déchèterie.
Le taux de TVA applicable est de 20 %.



Professionnels, administrations et associations non redevables de la RI

Les Professionnels, administrations et associations, utilisant les services du SMD3, exclusivement en déchèterie doivent s'acquitter d'un abonnement d'un montant de **51,20 € HT / an.**

+ tarifs ci-dessus en fonction des déchets apportés

Le tri des déchets en 2022 : les habitants de la Dordogne, meilleurs élèves en Nouvelle-Aquitaine !

Département de la Dordogne

- En 2022, en Dordogne, chaque habitant a trié en moyenne 97 kg d'emballages ménagers et papiers* **des déchets qui ne sont pas partis à l'enfouissement !**

Nous sommes les 3ème meilleurs trieurs
en Nouvelle-Aquitaine



- chaque habitant a trié en moyenne **50 kg de verre**
- chaque habitant a trié en moyenne **32 kg d'emballages légers** type cartonnnette, briques ou cartons de gâteaux et autres
- chaque habitant a trié en moyenne **15 kg de papiers**

ISO 14001

**BUREAU VERITAS
Certification**



ISO 9001:2015

**BUREAU VERITAS
Certification**



Obtention de la double certification “Qualité de service – ISO 9001” et “Protection de l’environnement – ISO 14001 »

Il s’agit de normes internationales reconnues dans le monde entier et applicables à toute organisation, quelle que soit sa taille ou sa complexité et son activité, qui démontrent qu’une structure est soucieuse de la satisfaction de ses usagers avec un service correspondant à la collecte, la gestion du relationnel avec les usagers et la gestion administrative : (ISO 9001) et exerce ses missions tout en respectant son environnement avec un service correspondant à la collecte, le transport, le transfert, le traitement, la gestion administrative : (ISO 14001).

Syndicat mixte Départemental des Déchets de la Dordogne



Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) est une collectivité territoriale qui assure la collecte, le transport et le traitement des déchets en Dordogne.

Contact : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé) / service.usagers@smd3.fr

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30

Accueil physique au siège du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf le vendredi à 16h00.

Mis à jour
le 28 décembre 2023